



## POLITIQUE EN MATIERE DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT

M²AM s'engage dans un système de management intégré basé sur l'amélioration continue. L'objectif de ce système est la maîtrise de notre organisation afin qu'elle soit capable de répondre aux exigences de conformité réglementaire, de nos clients, de nos parties prenantes, de répondre aux enjeux internes et externes, au contexte et aux futurs besoins de nos clients. La revue régulière des objectifs et cibles, l'analyse des retours d'expérience, permettront de maintenir cette orientation.

M²AM a historiquement un **objectif sécurité** basée sur une volonté forte :

- de protéger ses salariés et ses clients de tout danger,
- de former régulièrement ses salariés à la prévention des risques et à la sécurité industrielle,
- d'Identifier les risques, de mettre en œuvre des actions visant à les diminuer et les maîtriser,
- de tout mettre en œuvre pour diminuer les risques d'accidents du travail et les maladies professionnelles,
- de veiller en permanence que l'ensemble de nos activités respecte les exigences de sécurité, applicables à notre entreprise (réglementation, politique, procédure et autres),
- d'impliquer systématiquement les salariés, intérimaires et clients dans la prévention des risques,
- de sécuriser l'information.
- d'assurer la santé et la sécurité de notre personnel en améliorant leurs conditions de travail afin de prévenir les accidents et incidents,
- à encourager la participation et l'implication des salariés aux procédés de protection de la santé, de la sécurité.

L'**objectif environnemental** de M²AM est basé sur l'amélioration continue de ses performances en vue d'atteindre les objectifs généraux suivants :

Maîtriser et réduire les impacts de nos activités sur l'environnement

Pour cela, M²AM s'engage :

- à réduire ses impacts environnementaux en veillant à limiter nos consommations d'énergie et nos émissions de carbone, et de tous gaz pouvant augmenter l'effet de serre,
- à assurer la veille réglementaire pour anticiper les solutions,
- à optimiser la gestion de nos déchets en réduisant les quantités et en augmentant la part de nos déchets valorisés,
- à prévenir et analyser les accidents environnementaux,
- à sensibiliser le personnel sur ce sujet, encourager la participation et l'implication des salariés aux procédés de protection de l'environnement.

Date : 11/01/2022

Président  
BALLOT Jean-Clair

